

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 22 juin 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et trois, le vingt-deux juin
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	12	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	12	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

15 juin 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Loïc FLOCHLAY – Geoffrey COLIN – Moktar BENHADJ –

Etaient absents : Nathalie LAPART

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2023-06-03 : PRESTATION ARCHIVAGE DU CDG29

Exposé :

En juillet 2021, la commune a fait l'objet d'une inspection de la part des archives départementales du Finistère, recommandant vivement un traitement des archives communales.

Un devis actualisé a été demandé au Centre de Gestion du Finistère pour le traitement de ces archives. Après un état des lieux dressé le 26 mai 2023, deux propositions d'interventions (en annexe 3) nous sont parvenues, l'une sur trois exercices budgétaires, l'autre sur un seul. La durée d'intervention est estimée à 77 jours (539 heures) pour un coût s'élevant à 21 021.00 €.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition d'intervention sur un seul exercice budgétaire, celui de 2024.

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les conditions d'intervention du CDG29 ;
- opte pour un intervention en 2024, sur un seul exercice budgétaire ;
- autorise Mme la Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien cette mission.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La maire



Emmanuelle RASSENEUR

